

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

**Date de convocation :**  
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

**Date d'affichage :**  
31 août 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 17

**Absent :** 1

**Pouvoirs :** 9

**Votants :** 26

**Secrétaire de séance :** Stanislas SALMON

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étiane RENOARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**Ont donné pouvoir :** Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, André CHAUVIN a donné pouvoir à Olivier TRICOT, Maryvonne OGER a donné pouvoir à Thierry BAILLEUX, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Nicolas MOREL, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Anthony CIVET a donné pouvoir à Fabrice HUMEAU, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Guyène THIBAudeau.

**Absente :** Claire QUINTON

### CONVENTION C.A.U.E / CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION D'AMÉNAGEMENT URBAIN SUR LE SECTEUR DE LA PLACE DE L'ÉGLISE ET SES ABORDS

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2023-UTV-07-09

Annexe 4 :  *Projet de convention C.A.U.E (1 document)*

La politique d'aménagement et de développement du Centre-Ville visant une évolution du cadre de vie harmonieuse invite à réfléchir avec tous les acteurs compétents et concernés afin notamment de préserver la qualité paysagère, de mettre en avant son architecture et de dynamiser l'attractivité de l'habitat et du commerce.

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) peut apporter son savoir-faire et l'ensemble de son expérience en matière de conseil à la maîtrise d'ouvrage,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention bipartite entre le CAUE et la Ville de l'Huisserie jointe à la présente,

Considérant notamment l'apport attendu du CAUE sur la poursuite de la réflexion sur le centre bourg et notamment sur le secteur de la Place de l'Église et ses abords immédiats,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, patrimoine et voirie du 30 août 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 31 août 2023,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite entre le CAUE de la Mayenne et la Ville de l'Huisserie, définissant les engagements comme suit :

- ⊗ Le CAUE s'engage à répondre à la mission de conseil à la maîtrise d'ouvrage d'aide à la programmation en matière d'aménagement urbain dans le secteur de la Place de l'Eglise et de ses abords
- ⊗ La Ville de l'Huisserie s'engage notamment à verser en contre- partie une participation financière de 3 500 euros
- ⊗ La convention est établie pour une durée de 9 mois

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente entre le CAUE de la Mayenne et la Ville de l'Huisserie, définissant les engagements comme suit :

- ⊗ Le CAUE s'engage à répondre à la mission de conseil à la maîtrise d'ouvrage d'aide à la programmation en matière d'aménagement urbain dans le secteur de la place de l'Eglise et de ses abords
- ⊗ La Ville de l'HUISSERIE s'engage à verser en contre- partie une participation financière de 3 500 euros

La convention est établie pour une durée de 9 mois.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 septembre 2023

Le maire,  
Jean-Pierre THIOT

